



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
03/12/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 31

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Mme Lorine BALIKCI, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Evelyne HORNAERT à Mme Dominique MORIN
M. Titouan D'HERVE à M. François OUZILLEAU
M. Antoine RICHARD à M. Johan AUVRAY
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY
Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU
Mme Blandine RIPERT à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

M. David HEDOIRE
Mme Fanny FLAMANT
M. Gabriel SINO
Mme Bérénice LIPIEC

Secrétaire de séance : Marjorie HARDY

N° 100/2021

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Cession d'un délaissé de voirie rue du Violet à la SCI BMTI (Indivision Rose) -
Délibération modificative

Dans le cadre de l'aménagement des abords des commerces de la zone artisanale du Violet, la Ville de Vernon, par délibération n°10/2021 en date du 26 mars 2021, a autorisé la mise en vente d'une bande de terrain, propriété communale, le long du chemin du Violet attenant à la Boulangerie ROSE, en accord avec les autres commerçants attenants.

Pour réaliser cette vente, la boulangerie ROSE a indiqué qu'elle s'appuiera sur la société civile dénommée SCI BMTI ayant pour associé l'indivision ROSE dont le siège social est fixé au 18 rue de la Poste à Fontaine-sous-Jouy (Eure).

Par conséquent, et afin d'assurer le cadre juridique de cette vente, il est nécessaire de prendre une délibération modificative. Les autres termes de la délibération du 26 mars dernier restent inchangés notamment, la surface cédée ou encore le prix de vente consenti sur la base de France Domaine du 1^{er} mars 2021. Il est rappelé que les frais de déplacement des différents réseaux, droits et honoraires occasionnés par cette transaction resteront à la charge de l'acquéreur.



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code civil, et notamment son article 1593 relatif aux frais d'acte notarié,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la décision n°150 du 7 octobre 2020 approuvant la désaffectation de l'emprise foncière d'une surface d'environ 250 m² en vue de son déclassement,
Vu la délibération n°010/2021 en date du 26 mars 2021 portant cession à la Boulangerie ROSE,
Vu l'avis de l'autorité compétente en date du 1^{er} mars 2021.

Considérant que la Boulangerie ROSE s'appuie sur la société civile immobilière SCI BMTI pour l'acquisition de l'assiette foncière formant le lot A, pour une surface mesurée de 370 m².

Considérant que les autres termes de la vente restent inchangés, notamment son prix de vente fixé à 18 500 € HT (les frais complémentaires en sus restant à la charge de l'acquéreur).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur cette modification,
- APPROUVE la cession de l'assiette foncière formant le lot A, pour une surface mesurée de 370 m², au prix de 18 500 € HT (dix-huit mille cinq cents euros) à la SCI BMTI ayant pour associé l'indivision ROSE, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés d'EVREUX sous le n° 428 234 926,
- PRECISE que tous les frais de déplacement des réseaux, droits et honoraires engendrés par cette transaction seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette cession,
- IMPUTE la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

DEPARTEMENT DE L'EURE

VILLE DE VERNON

Section AY

Chemin du Virolet

**Domaine Public de la
Commune de VERNON**

PLAN DE DIVISION POUR ALIÉNATION

Nota: Plan dressé compte-tenu de l'état des lieux et de l'application cadastrale
Les cotes, les limites et les superficies ne seront définitives et garanties
qu'après bornage contradictoire éventuel.
Ce plan ne tient pas compte d'un alignement éventuel.

DOSSIER N° 34513

Affaire N° -

Echelle : 1/200



AGENCE EURE :
108/12 Avenue de la Libération
BP 57
27110 LE NEUBOURG
Tél : 02.32.33.10.88
Fax : 02.32.33.30.21
E-mail : neubourg@caldea-normandie.fr

AGENCE EURE/LE DE FRANCE :
26 Av. de l'Île de France
BP 217
27202 VERNON Cedex
Tél : 02.32.31.55.39
Fax : 02.32.21.11.76
E-mail : vernon@caldea-normandie.fr

AGENCE SEINE MARITIME :
27 Cours Carnot
BP 00241
76502 ELBEUF Cedex
Tél : 02.35.03.59.60
Fax : 02.35.33.60.44
E-mail : elbeuf@caldea-normandie.fr

INDICE	A	16/03/2021	Plan de division pour aliénation	INDICE	C	
	B				D	

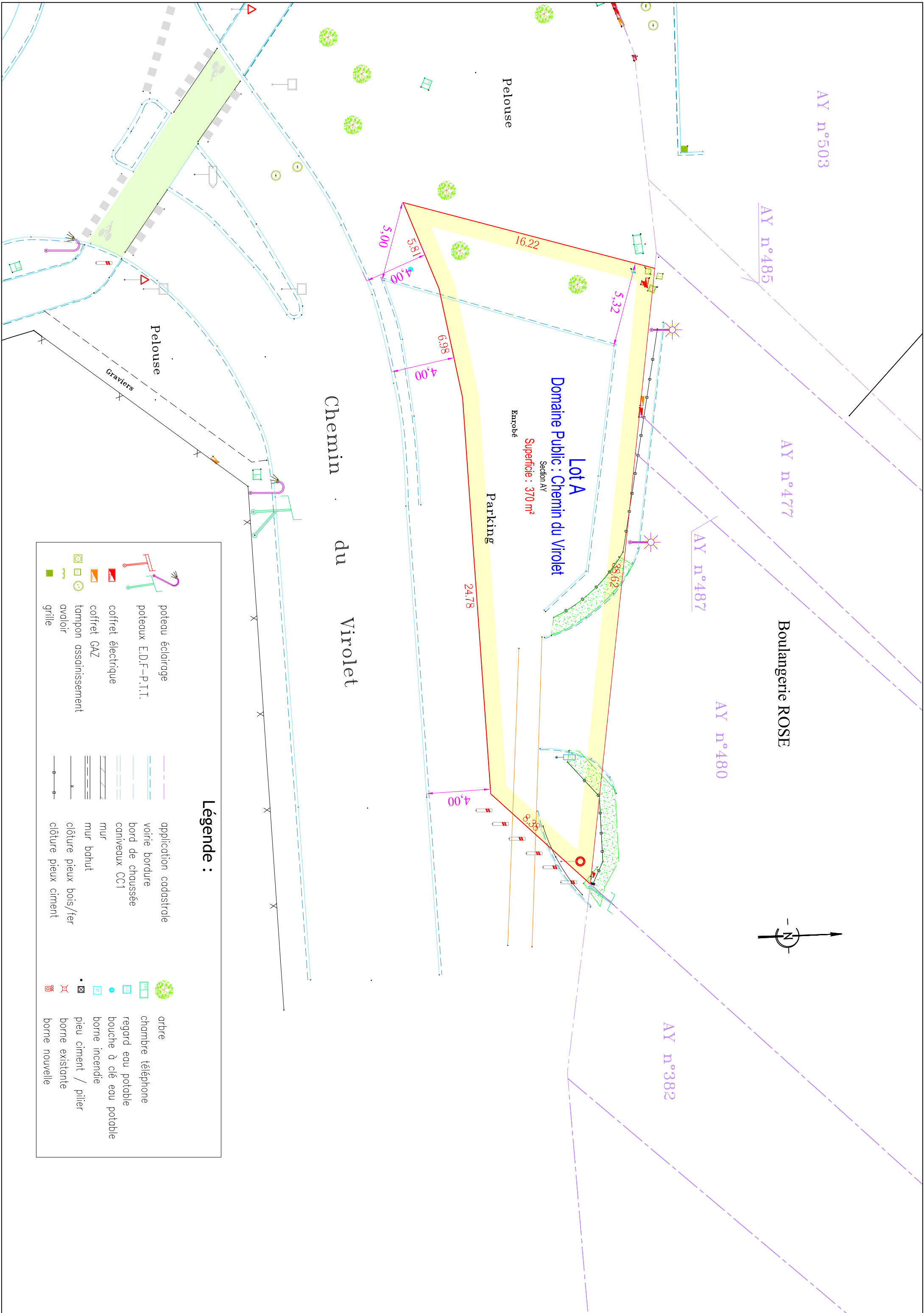
PLANIMETRIE : RGF 93 / CC49

ALTIMETRIE : IGN / NGF 69 par méthode GPS

Technicien : EV

Etabli par : FG

Contrôle : GD



Légende :

- | | | | | | |
|--|-----------------------|--|------------------------|--|--------------------------|
| | poteau éclairage | | application cadastrale | | arbre |
| | poteaux E.D.F.-P.T.T. | | voirie bordure | | chambre téléphone |
| | coffret électrique | | bord de chaussée | | regard eau potable |
| | coffret GAZ | | caniveaux CC1 | | bouche à clé eau potable |
| | tampon assainissement | | mur | | borne incendie |
| | ovaloir | | mur bahut | | piou ciment / pilier |
| | grille | | clôture pieux bois/fer | | borne existante |
| | | | clôture pieux ciment | | borne nouvelle |